

## Bureau du commissaire aux incendies



### Médaille des pompiers pour services méritoires Mary Beth Dolin

Date de publication : 8 mars 2024

Le gouvernement du Manitoba est heureux d'annoncer l'ouverture des candidatures pour la Médaille des pompiers pour services méritoires Mary Beth Dolin pour 2024. Ce prix est le moyen utilisé par le Manitoba pour reconnaître l'excellence des membres dévoués de son service d'incendie.

#### La Médaille

La Médaille des pompiers pour services méritoires Mary Beth Dolin a été créée en 1988 en reconnaissance de la contribution de cette dernière à l'amélioration de la formation des membres du service d'incendie pour les Manitobains. Cette médaille honore l'accomplissement individuel dans le service d'incendie et est décernée aux personnes qui font preuve d'excellence, de leadership ou d'une performance exceptionnelle ou dont la contribution a amélioré considérablement la sécurité de la population du Manitoba.

#### Critères d'admissibilité

Une personne candidate à cette distinction doit résider ou avoir résidé au Manitoba et être ou avoir été membre du service d'incendie du Manitoba. Les membres à temps plein, à temps partiel et bénévoles du service d'incendie du Manitoba sont admissibles. \*Les élus du Canada, du Manitoba ou des municipalités ne sont pas admissibles à l'attribution de la médaille pendant la durée de leur mandat. Toute organisation ou toute personne peut soumettre la candidature d'une personne à cette distinction, mais il est impossible de soumettre celle d'un membre de sa famille immédiate.

#### Procédure de mise en candidature

Une candidature doit être soumise sur le formulaire officiel en indiquant le nom complet et l'adresse de la personne candidate et en décrivant en détail ses réalisations et sa contribution au service d'incendie du Manitoba. Le formulaire de candidature doit être dûment rempli et signé par la personne qui la propose. Des lettres de recommandation ou des documents de témoins, de participants ou d'autorités municipales doivent être joints au formulaire à l'appui de la candidature. Les candidatures doivent être reçues avant le 15 juillet de chaque année. Les candidatures seront examinées par le comité de la Médaille Mary Beth Dolin. Habituellement, deux (2) candidats méritants sont sélectionnés par le comité chaque année.

Veuillez envoyer les formulaires dûment remplis et les lettres de recommandation à l'adresse suivante :

Bureau du commissaire aux incendies  
Ministère des Relations avec les municipalités et le Nord  
401, avenue York, bureau 600  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0P8

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

  
M. Ian Bushie  
Ministre